



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Rue de Rive 8 – CH – 1204 Genève

Tél. 022 310 07 35 – Fax 022 310 07 39 – www.arif.ch - e-mail : info@arif.ch

Communiqué

Genève, le 5 novembre 2009

Publication d'une foire aux questions (FAQ) relative au Code de Déontologie de l'ARIF en matière de règles de conduite dans la gestion de fortune

Depuis le 1^{er} octobre 2009, les gérants de fortune indépendants qui doivent ou souhaitent obtenir le statut d'investisseurs qualifiés ont l'obligation d'appliquer des règles-cadres édictées par la FINMA pour la gestion de fortune. L'ARIF a concrétisé ces obligations pour ses membres par l'adoption d'un Code de Déontologie (CoD).

En raison des nombreuses interrogations de principe et de détail reçues par le secrétariat de suite à l'entrée en vigueur de ce CoD, la direction a mis en ligne ce jour, une Foire aux questions (FAQ : http://www.arif.ch/actualites_ARIF.htm) sur le site Internet de l'Association : <http://www.arif.ch>. Les réponses apportées ont été notamment clarifiées sur la base d'informations recueillies auprès de l'Autorité fédérale et après consultations auprès des autres OAR ayant édicté un règlement semblable. Par cette initiative, l'ARIF affirme son engagement dans la mise en place effective d'une surveillance prudentielle des gérants de fortune indépendants. Une traduction du FAQ en allemand, italien et anglais est en cours.

Le FAQ de l'ARIF est bien entendu sujet à évolution au gré des développements nouveaux qui seront connus. A ce titre, la présence exceptionnelle de M. Léonard Bôle, Chef de la section Blanchiment d'argent / Intermédiaires financiers de la FINMA, à notre 11^{ème} Assemblée générale, ce soir dès 18h30, ne manquera pas d'apporter de nouveaux éléments quant à « l'intérêt de se soumettre à des règles de conduite en matière de gestion de fortune ». (*)

Nous espérons que l'existence de ce FAQ et la possibilité offerte lors de notre AG 2009 de poser toutes les questions souhaitées au représentant de la FINMA sauront vous être utiles et prolifiques.

Le Comité de l'ARIF

(*) Dernières inscriptions possibles avant midi auprès du secrétariat de l'ARIF (022 310 69 03)
Programme de l'AG 2009 affiché sur : www.arif.ch/actualites_ARIF.htm

Personne de contact : Norberto Birchler, Directeur du secrétariat de l'ARIF (022 310 07 35)